

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AUMIA du 13 août 2019
Salle du Gourail, Ile d'Arz

91 adhérents présents ou représentés participent à l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant:

- rapport moral du président,
- bilan financier,
- débat et vote sur le futur de l'association,
- bilan de la mutualisation,
- question des adhérents,
- vote pour le renouvellement du CA.

rapport moral du président

L'année 2019 fut dense avec les principales activités suivantes:

- octobre 2018 CA de l'UNAN (adoption d'une étude sur l'installation d'un nouveau point carburant dans le golfe au sein du groupe de travail environnement, élection de Christophe Roumagnac nouveau président pour 2 ans)
- décembre 2018 conseil des mouillages (approbation du nouveau règlement intérieur, obtention d'une dérogation pour le positionnement du bateau de l'AUMIA en zone de plates, acquisition de la cale des Glénans par la municipalité, projets d'autocollants à apposer sur les embarcations en zones de plates, problème non résolu de la verbalisation des infractions au règlement intérieur, conseil pour les bateaux au mouillage quittés pour quelques heures par tout leur équipage, travaux de la municipalité sur les cales)
- janvier 2019 AG de l'UNAN
- mars 2019 conseil portuaire de Béluré avec la région, nouvelle gestionnaire du port (la commune conservant la responsabilité du terre plein), question des pontons, gisement de ressources pour la commune (redevances de passages, taxe Barnier) 27 000 passages de résidents principaux et 276 000 pour les autres;
- avril et mai 2019 acquisition et saga de l'immatriculation du nouveau bateau « port d'Arz » initiée en « professionnel » et finalement enregistrée en « plaisance ». Difficultés liées à la nouvelle réglementation de 2017.
- avril dénonciation du contrat avec ATM ne pouvant toujours pas disposer de son bateau et contractualisation avec ISMER, nouveau prestataire
- 28 et 30 mai semaine du golfe. Intense activité sur le plan d'eau notamment le 28. Partie nautique de l'accueil à Pénera unanimement appréciée grâce à la participation de 11 bateaux de bénévoles pour le service de rade et d'une permanence d'un binôme sur la cale pour gérer les mouvements et accueillir les visiteurs. Organisation à reprendre pour la prochaine édition;
- 6 juillet repas à Pénera d'un millier de bénévoles de la semaine du golfe avec service de rade assuré par l'association;

- juillet vote du conseil municipal sur le nouveau règlement intérieur et tarification des frais de dossier pour les bénéficiaires de corps-morts décidant de ne plus adhérer à l'AUMIA (36 euros par an).

Pour les sujets en cours, outre l'évolution du rôle de l'AUMIA qui sera débattu ensuite, trois projets concernent directement les adhérents et méritent l'implication de l'association. Il s'agit de:

- l'installation d'une protection de la grande plage d'Ilur avec installation d'un balisage d'interdiction de mouillage pour protéger l'herbier et la mise en place de deux mouillages collectifs ainsi que d'un chenal d'accès à l'estran;
- le projet d'installation d'un nouveau point de ravitaillement en carburant dans le golfe;
- la consultation relative au futur schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan dont les grands enjeux sont présentés en séance.

Les présents votent à l'unanimité pour l'adoption du rapport moral du président.

Bilan financier

Le trésorier présente le bilan financier.

Synthèse Financière 2018

| Recettes | | | | | |
|----------|----------------------------|----------------|---|--------------|---------|
| | Cotisations | 3735,00 | | | |
| | Service de rade | 3964,60 | | | |
| | Participation achat bateau | 500,00 | | | |
| | Divers | 27,30 | | | |
| | Intérêts Livret A | 107,94 | | | |
| | Total | 8334,84 | | | |
| Dépenses | | | | | |
| | Service de rade | 5236,53 | } | Salaire net | 1800,00 |
| | AG | 350,40 | | Urssaf 2017 | 1408,00 |
| | Administration et tel | 80,16 | | Urssaf 2018 | 1254,00 |
| | Assurances | 1207,92 | | Frais | 774,53 |
| | | | | 2018 et 2019 | |

Disponibilités au 31/07/2019

- Compte chèque : 2 489,76 €
- Livret : 13 374,44 €
- Caisse : 52,20 € (hors service de rade)
- Total : 15 916,40 €

La comparaison année sur année permet de constater :

•une **stabilité des dépenses** (5 819 € vs 5 909 €) en excluant les règlements Urssaf 2017, assurance 2019 et l'acompte de l'achat du nouveau bateau.

•une **augmentation des recettes** hors subventions (7834 vs 7413) due essentiellement à l'augmentation des recettes du service de rade (+ 502 €).

En final, l'exercice 2018 est **déficitaire de 2015 €**.

Cependant, si nous considérons l'achat du bateau en **investissement**, amorti sur 5 ans, l'exercice devient **excédentaire de 1094 €**

Les résultats de juillet étant sensiblement identiques à ceux de 2018, le service de rade 2018 sera sans doute **déficitaire** cette année, tenant compte de l'allongement de la durée du service et donc de l'augmentation de la masse salariale (~ +1000€).

Malgré l'achat du nouveau bateau, nos disponibilités restent importantes et s'élèvent à environ **16 k€** au 31 juillet 2019.

Pour information, Hervé Le Bourdieu, trésorier, ayant assumé la responsabilité de trésorier pour la partie ildaraise de la semaine du golfe, les recettes ont été créditées sur le compte bancaire de l'AUMIA avant d'être transférées vers le compte bancaire de l'ASC qui gère la semaine du golfe pour les associations de l'île. Les recettes sont de 22 296 euros, les dépenses de 17 752, le résultat net provisoire s'élève donc à 4544 euros. A titre indicatif le résultat net de l'édition 2017 était de 7996 euros.

L'assemblée vote à l'unanimité l'adoption du bilan financier.

Comme à l'accoutumée les comptes de l'association ont été contrôlés bénévolement par un expert-comptable non membre de l'AUMIA: Jean-François Hubert. Il nous rejoindra plus tard lors de l'apéritif. Il est chaudement félicité par l'assemblée.

Le futur de l'AUMIA

Le président explicite le texte joint à la convocation à l'assemblée générale:

« Depuis sa création en 2003, l'AUMIA est au service des bénéficiaires de corps-morts et assure leur gestion à coût très contenu puisque tout le travail est accompli par des bénévoles. Par exemple, coût de la redevance pour un bateau de 7m dont l'entretien du corps mort est délégué:

- 226 € à l'Ile d'Arz;
- 367 € à Séné (gestion municipale);
- 1500 € à l'Ile aux Moines (compagnie des ports du Morbihan ou CPM);
- 475 € ou 1500 € à Arradon (gestion municipale ou CPM).

Cotisation à l'AUMIA: 15 € par an (remboursée dès lors que vous achetez dans votre année pour 150 € d'accastillage ou de matériel de pêche, grâce aux ristournes négociées à votre profit).

Frais de dossier facturés par la mairie en cas de non adhésion à l'AUMIA: 36 € par an. Tout le travail de gestion est accompli par le conseil d'administration comptant 12 membres, et en particulier par les président, secrétaire et trésorier.

Ces derniers notent un alourdissement conséquent de leurs charges, en raison de l'augmentation de la fréquentation de nos plans d'eau, d'une complexification croissante des règles administratives et de la montée du juridisme.

Ces lourdeurs ne sont probablement pas étrangères au fait qu'aucun volontaire ne se manifeste pour exercer ces fonctions, alors que trois membres du bureau souhaitent se désengager après de nombreuses années d'exercice. J'ai personnellement annoncé dès ma prise de fonction comme président que je me fixais un mandat de trois ans. Il expire avec la prochaine AG et aucun candidat ne se présente.

Convaincu de l'utilité de l'AUMIA, le conseil d'administration a engagé une réflexion pour nous donner les meilleures chances de pérenniser l'association.

Une étude comparative montre que la quasi-totalité des associations n'assure pas la gestion des mouillages. Cette gestion est soit conservée par la mairie titulaire de l'AOT (cas de Séné par exemple), soit déléguée par la mairie à un opérateur privé ou semi-privé (cas d'Arradon et de l'Ile aux Moines).

Pour les mairies gestionnaires, ces associations:

- offrent l'intérêt d'avoir un seul interlocuteur pour toutes les questions liées aux corps-morts,
- sont associées aux conseils des mouillages,
- sont informées de l'emploi des bénéficiaires des redevances, de la gestion des listes d'attentes, des projets d'aménagements, etc.
- relaient les informations à tous leurs membres,
- participent à l'organisation d'événements nautiques et en premier lieu à la semaine du golfe.

Si l'AUMIA prenait ce virage en transférant à la mairie la gestion des corps-morts, tout donne à penser qu'il serait possible de trouver des bénévoles acceptant de constituer le bureau de l'association. Leur premier travail consisterait à aller au contact des équipes se présentant aux élections municipales pour sonder leurs intentions concernant la gestion des corps-morts. Nous souhaiterions évidemment qu'elle reste du ressort de l'équipe municipale et ne soit pas déléguée à un opérateur extérieur. Nous souhaiterions également savoir quel serait le coût de cette gestion municipale et quelle serait l'évolution des tarifs.

Au total, constatant cette situation nouvelle, nous allons vous demander de vous prononcer lors de la prochaine AG sur le futur de l'AUMIA en votant pour une des deux options suivantes:

- l'option "statu quo" dans laquelle rien ne change et l'AUMIA continue d'assurer la gestion des corps-morts selon les modalités actuelles. L'adoption de cette option sous-entend que trois volontaires au moins se manifestent avant ou pendant l'AG pour présenter leur candidature en qualité de membres du conseil

d'administration, en indiquant qu'ils ou elles se porteront ensuite candidats pour exercer les responsabilités de président, secrétaire et trésorier,

- l'option "transfert à la mairie de la gestion" et concentration du rôle de l'AUMIA sur la représentation des bénéficiaires de corps-morts et la défense de leurs intérêts. Nous sommes assurés de trouver un nouveau bureau dans cette hypothèse.

Le président esquisse les rôles d'une AUMIA délestée de la gestion des mouillages:

représentation des bénéficiaires et défense de leurs intérêts

(participation au conseil des mouillages, avis consultatif sur l'emploi des bénéfices des redevances, les projets d'infrastructures...). Grâce à l'AUMIA la municipalité pourra montrer sa transparence et avoir un seul interlocuteur représentant les bénéficiaires.

partenariat avec la mairie pour l'élaboration des décisions concernant les projets d'avenir ou des positions lors des consultations publiques (renouvellement de l'AOT, SMVM)

présence plus active à l'UNAN

animations diverses (formations sécurité avec SNSM, formations nautiques, lien avec l'ASC ou d'autres organismes pour organiser des événements nautiques, des permis côtiers, des sorties de groupes....)

continuation de la prise en charge du service de rade ?

Evidemment des contacts ont été pris avec la municipalité. Les conseillers en charge de l'AOT considèrent possible cette prise en charge de la gestion et souhaitent le maintien de l'AUMIA dans son nouveau rôle.

Un débat s'engage ensuite. Le président rappelle que, comme il l'avait indiqué, il quitte son poste de président après l'AG, le terme de trois ans qu'il s'était fixé étant échu. Les autres responsables du bureau indiquent qu'ils ne continueraient pas d'exercer leurs responsabilités si l'AUMIA conservait la gestion.

Des adhérents souhaitent que l'AUMIA conserve la gestion. Mais personne ne se manifeste pour se porter candidat au conseil d'administration en acceptant ensuite d'exercer les fonctions de président et de secrétaire/webmaster. Madame Le Sommer indique être candidate à la fonction de trésorière, avec ou sans gestion.

A l'issue du débat l'assemblée est invitée à voter oui ou non en réponse à la question suivante: « Approuvez-vous l'évolution de l'AUMIA impliquant le transfert de la gestion des mouillages à la municipalité ? »

Au total 91 suffrages sont exprimés et ainsi répartis:

- ne se prononcent pas ou nuls: 5

- approbation de l'évolution impliquant le transfert: 62
- opposition à la résolution: 24

L'évolution de l'AUMIA impliquant le transfert de la gestion des mouillages à la municipalité est donc décidée.

Point sur la mutualisation

Jacques Poidvin fait un point en indiquant le nombre actuel des mutualisés. Il va leur adresser un formulaire à signer. Il rappelle que ne peuvent être mutualisés que les bénéficiaires dont le corps-mort est à la norme imposant un orin depuis la chaîne mère, y compris traversant la bouée en lieu et place de l'ancienne tige). Il recommande enfin aux adhérents d'inspecter eux mêmes régulièrement la partie supérieure de la ligne de mouillage.

vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Comme chaque année le mandat de 4 membres du conseil arrive à terme. Ceux de Christian Aubault, Jacques de Certaines, Antoine Curé et Daniel Gaps. Seul ce dernier ne se représente pas. Il est applaudi par l'assemblée pour son engagement au profit de l'association au sein du CA et notamment en qualité de trésorier. Merci Daniel. Un autre poste est à pourvoir, Patrice Méter ayant démissionné et n'ayant pas été remplacé.

Pour ces cinq places six candidats se présentent: les trois acceptant de renouveler leur mandat, Cécile le Sommer, Didier Galpin et Joël de Cockborne. Le président donne la parole à Cécile et à Joël pour qu'ils présentent leur candidature puis lit l'écrit de Didier ne pouvant être présent pour une raison impérieuse.

Après dépouillement sont élus membres du conseil d'administration:

Christian Aubault, Jacques de Certaines, Antoine Curé, Didier Galpin et Cécile le Sommer.

Tout le monde se félicite de l'entrée d'une femme, enfin, au conseil d'administration.

Après ce vote la séance est levée et l'assemblée est invitée à partager un apéritif préparé par le restaurant l'Escale.